DIVIRCE PRET CONSOMMATION

Par chriS59

Bonjour mon mari avec qui je suis mariée sous le régime de séparation de biens m a demandé le divorce. J ai découvert dans ses papiers des documents relatifs à un prêt à la consommation auprès de son assureur.
Il s agit d un prêt de 12000? dont le terme est en 2026 et souscrit en 2020. La surprise est qu il y a 2 courriers donnant accord pour le prêt un à son nom et un autre au mien. Cela signifie t il qu il a souscrit en m engageant sans que je sois au courant? Je suis choquée d avoir découvert cela j ai vraiment besoin de conseils car étant propriétaire du logement il me met la pression pour partir au plus vite. Je précise que je travaille et ne dépend pas de lui financièrement. Merci déjà de m avoir lue et de vos conseils bienveillants

---
Par Isadore

Bonjour,

Le mieux est de contacter le prêteur et de lui demander s'il a un contrat à votre nom.

Pour le divorce un avocat est obligatoire, il faut lui exposer vos problèmes et suivre ses conseils. Si vous n'avez pas d'avocat, la priorité est d'en trouver un.

Par chriS59

Au départ on devait divorcer à l amiable pour éviter des frais importants d avocat mais je vais contacter le prêteur ai préalable. Merci à vous

---
Par Isadore

Ne tombez pas dans le piège de prendre un avocat au rabais en ligne (du genre "divorce à 400 euros"), des gens ont ensuite vu leur divorce annulé à cause de vices de procédure avec des conséquences apocalyptiques. Et je n'exagère pas, juridiquement cela peut entraîner des conséquences en cascades du genre nullité d'un nouveau mariage ou d'un PACS, solidarité pour les dettes ménagères...

Un divorce amiable implique d'être d'accord sur tout. Si votre mari veut vous coller à la porte et que vous cherchez à savoir s'il n'a pas usurpé votre identité pour souscrire un prêt, c'est mal parti pour l'amiable.

Tenter de divorcer à l'amiable sans être d'accord sur tout, c'est point un bon plan. Dans le meilleur des cas cela va durer jusqu'à ce que l'un ait l'autre à l'usure.

Dans le pire des cas, vous allez payer votre avocat pour une procédure amiable puis une procédure judiciaire.

Par CHARLESLEM

Bonsoir
Isadore vous donne un excellent conseil ... Allez dans un cabinet d'avocat, donnez lui les papiers relatifs à ce prêt en votre nom. Ca va couter les frais d'avocat mais l'avocat sera capable de prouver si votre mari a fait un faux (ce qui est assez probable) auquel cas vous aurez des billes pour porter plainte contre lui voire aussi contre l'assureur qui n'a pas vérifié que vous avez bien signé pour ce prêt (on ne parle d'une certaine somme). On espère que vous n'avez rien signé sans y prêter attention (ça arrive). Gardez bien ces papiers en lieu sûr et n'appelez pas l'assureur - si vous pouvez allez-y et demandez lui de voir ce qui est relatif au prêt et dites lui que vous allez essayer de le solder avec votre futur ex-mari... Faites attention de ne l'accuser de rien et vérifiez les signatures si vous êtes sûre que les signatures qui vous incluent sont des faux...
Pour l'heure rien ne vous oblige à partir, mais vous pourrez dire au juge que votre mari veut que vous partiez et que

vous n'avez pas les moyens de vous reloger et si vous avez des meubles que vous puissiez les emmener en partant.
Le juge pourra demander à votre mari de vous aider financière ment s'il a un meilleur salaire que vous pour que vous puissiez vous loger décemment.
Bon courage

Par chriS59

Mesdames je vous remercie pour vos précieux conseils. A vrai dire l histoire est sordide il m a manipulée depuis notre installation dans cette maison. En résumé lorsque nous nous sommes rencontrés j avais un plan de surendettement que j avais dû mettre en route suite à séparation brutale pour violences conjugales. Il m a proposé de s installer ensemble et d acheter une maison ensemble. J ai été honnête en lui disant que je ne pouvais pas faire d emprunt du fait de ce plan et il m a dit qu'il allait se renseigner auprès de son notaire. J avais 2 enfants et lui un seul.pas de problème selon lui le notaire a dit qu on s arrangerait par la suite. Je trouvais ça étrange mais je me suis dit qu il allait me mettre sur l acte de propriété. J ai donc accepté que les prestations familiales lui soient versées. Finalement il ne m a pas mise sur l acte et il a perçu les prestations pour 3 adolescents pendant une année jusqu'à ce qu un tsunami s'abatte sur moi et que je perde brutalement ma fille d un cancer foudroyant. Nous n étions pas encore mariés. Je versais une allocation mensuelle à l époque de 300? pour les charges en sus des allocations qu il percevait. Je touchais un salaire de 1400? et lui un salaire de 2300?. Les prestations familiales étant diminuees pour 2 enfants il m a demandé d augmenter la contribution 2 mois après le décès de ma fille. J étais une loque je n avais plus goût a la vie et j ai accepté de payer 500?. Petit salaire et un remboursement de 300? pour le surendettement chacun payant ses courses il ne me restait plus grand chose à la fin du mois pour faire plaisir à mon fils alors qu il achetait des consoles et smartphone à son gamin. Ce qui me faisait rester c était la chambre de ma fille je ne pouvais me résoudre a m en séparer. Nous nous sommes mariés par la suite sous le régime de la séparation de biens c était son souhait en raison de mon surendettement ce que je peux comprendre et ça me protégeait d une mise à la porte avec mon fils.
Aujourd'hui j ai évolué professionnellement heureusement. Son fils a maintenant 30 ans. Il était parti s installer dans un studio mais l an dernier son père m indiquait qu il revenait à la maison sans me demander mon avis. 3 mois plus tard il me demandait le divorce. Je réalise en écrivant ces lignes que j ai été bête mais malheureusement le fait de perdre ma fille m a fait baisser les bras sur l aspect financier.
Désolée pour ce long pavé.merci de m avoir lue

Par Isadore

Vu le tableau, je renouvelle mon conseil de commencer par voir un avocat et de ne surtout pas partir sur un divorce amiable sans son conseil.

Il s'agit de ne pas vous faire rouler dans la farine, notamment sur le plan financier. Pour parler crûment il faut garder à l'esprit qu'un jour ou l'autre vous serez à la retraite, vous n'avez pas beaucoup de patrimoine, pas des revenus très élevés et vous avez eu une vie difficile. Vous ne pouvez donc pas vous permettre de renoncer à vos droits.

Laissez votre mari faire ce qu'il veut, mais de votre côté n'économisez pas des bouts de chandelle niveau avocat.

Demandez des devis, rencontrez des avocats quitte à payer la première consultation et choisissez-en un qui se montre sérieux et à l'écoute. Et s'il le faut n'hésitez pas à aller au divorce judiciaire.

Par chriS59

Merci beaucoup je vais suivre vos conseils